

1447, 7 mai.

Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, donne respectivement à son argentier et receveur général de toutes ses finances, Gilles le Tailleur, et à Pierre d'Auvergne, archer, vingt et dix sols tournois pour chaque jour de leur voyage à Villefranche et à Lyon, où ils doivent percevoir une somme accordée au duc par le pays de Beaujolais, et payer Aimé Salle, dit Bastier, changeur lyonnais, d'une somme par lui prêtée pendant la vacance de l'archevêché de Lyon, et récupérer un joyau mis en gage en échange.

A. Original perdu.

MENTION : dans l'extrait d'un compte de l'Hôtel pour l'année 1447. Archives départementales Allier, A 169. Édition : Augustin Vayssière, "Fragment d'un compte de Gilles le Tailleur, argentier de Charles I^{er}, duc de Bourbonnais, en 1448. Communication de M. Vayssière", dans *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1891, p. 75 (item 173).

(DEPERDITUM)

Audit argentier et receveur general, pour certain voyage par lui fait par le commandement et ordonnance d'icellui seigneur, partant de la ville de Molins, lui deuxiesme de personnes et deux chevaulx, le XXIIII^e jour de mars IIII^CXLVI, et en sa compagnie Pierre d'Auvergne, archer d'icellui seigneur et a lui baillé par ledit seigneur pour aller et venir plu seurement, pour aller a Villefranche en Beaujeulois, et illec recevoir de Jehan Guichart, la somme de II^MV^C reaulx d'or sur ce qu'il devoit a cause de III^M reaulx donnez a icellui seigneur par ledit pais de Beaujeulois ou mois de decembre IIII^MXLVI, tant en la partie du reaulme qu'en la partie de la Bresse, et dudit Villefranche aller en la ville de Lyon pour illex faire paiement a Aymé Salle, dit Bastier, changeur audit Lion, de la somme de III^MIIII^{XX} escus d'or vielz que deuhz lui estoient pour prest par lui fait pour le fait du vacquant de l'arcevesché de Lyon, et recourir de lui ung joyau d'or appartenant a icellui seigneur, appelé le Mont de Calvaire, qui baillé avoit esté audit Salla en gaige et seurté de ladite somme, et icellui joyau avoir apporté par devers icellui seigneur, a Molins, ouquel voyage icellui argentier et receveur general, accompagné comme dessus, et ledit Pierre d'Auvergne en sa compagnie, ont vacqué tant alant, sejourant audit Villefranche et Lyon pour faire ce que dessus est dit, comme retournant en icelle ville de Molins, par l'espace de XIIIII jours entiers, commençans ledit XXIIII^e jour de mars et finissant le VI^e jour d'avril ensuivant, pour chacun desquelz jours icellui seigneur, par ces lettres donnees et veriffies le VII^e jour de mai IIII^CXLVII, a tauxé et ordonné audit argentier et receveur general XX s. t., et audit Pierre d'Auvergne X s. t., pour leur aidier a supporter les fraiz et despens, peynes et travaulx dudit voyage, montent iceulx XIIIII jours, pour icellui argentier et receveur general XIII l. t., et pour ledit Pierre d'Auvergne VII l. t., font XXI l.

Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.

Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV^e-XVI^e siècle) », porté par le Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d'Olivier Mattéoni, professeur des universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d'Excellence « Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances » (LabEx hastec), le Centre Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques (UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l'appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous [Licence Ouverte V 2.0](#).

Pour plus d'information, consultez le site Actes princiers (actesprinciers.huma-num.fr).